Questions orales

teurs. La responsabilité de la GRC en ce qui concerne les opérations de renseignement se limite à l'intérieur du pays.

Des voix: Bravo!

L'ÉNERGIE

L'EXPLOITATION DE L'ÉNERGIE MARÉMOTRICE DE LA BAIE DE FUNDY—DEMANDE DE RAPPORT SUR LE TRAVAIL DE LA COMMISSION

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre est-il en mesure de dire à la Chambre s'il a activé l'enquête exécutée par la commission chargée d'étudier l'exploitation de l'énergie marémotrice de la baie de Fundy en vue d'obtenir un rapport définitif sur les travaux de cette commission avant la fin de 1977?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je ne suis pas en mesure de fournir une réponse précise à cette question, mais j'espère pouvoir le faire sous peu. La plupart des travaux de la phase initiale sont terminés et on évalue actuellement le travail qui pourrait être entrepris. J'espère être en mesure de faire une déclaration plus détaillée d'ici quelques semaines.

DEMANDE D'INFORMATION DES DÉPUTÉS SUR L'ÉTAT DES TRAVAUX RELATIFS À L'EXPLOITATION DE L'ÉNERGIE MARÉMOTRICE DE LA BAIE DE FUNDY

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Le ministre et ses collaborateurs seraient-ils disposés à s'entretenir avec un comité spécial des députés et des sénateurs pour discuter tous les aspects des travaux sur l'énergie marémotrice de la baie de Fundy? Il s'agit d'un comité, au-dessus des partis, composé de représentants des provinces maritimes.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je serai ravi d'examiner les suggestions que le député voudra me faire. Je peux lui dire que j'ai eu des entretiens avec mes collègues de la région des Maritimes à propos de cette importante question et qu'ils m'ont donné des conseils fort utiles. J'ai donc déjà mis sur pied le comité dont il parle parmi mes propres collègues.

M. Coates: Je remercie le ministre de sa réponse, mais je ne crois pas qu'il faudrait laisser le soin d'élaborer un programme d'exploitation de l'énergie marémotrice dans les provinces maritimes aux seuls députés libéraux. Serait-il prêt à rencontrer tous les députés de cette région pour que nous puissions tous juger des projets du gouvernement à cet égard?

M. Gillespie: Bien entendu, je suis prêt à rencontrer les députés de tous les partis à ce sujet. J'ai déjà rencontré les représentants du parti conservateur. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick s'intéresse beaucoup à cette question et est prêt à y consacrer de l'argent. De même, j'ai rencontré le

premier ministre de la Nouvelle-Écosse, qui a aussi manifesté de l'intérêt. Je ne suis pas sûr que le député n'ait pas une offre raisonnable à faire et s'il en a une, je serai heureux de l'entendre.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA COMPÉTENCE MINISTÉRIELLE POUR LA PUBLICATION D'UN BULLETIN D'EXPLICATION SUSCEPTIBLE DE MODIFIER LES AVANTAGES SOCIAUX DE CERTAINS FONCTIONNAIRES

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Il y a quelques semaines, la division de l'impôt sur le revenu du ministère de l'honorable représentante a publié un bulletin d'explication concernant les avantages des employés en ce qui a trait aux prêts sans intérêt ou à bas intérêt en guise de condition d'emploi. Ces modifications furent apportées sans que le Parlement n'ait été consulté et en l'absence d'un décret. Voici ma question: en vertu de quelle autorité le ministre publie-t-elle un bulletin d'explication qui modifie sensiblement la situation fiscale de milliers de Canadiens? Peut-elle nous dire précisément sur quoi se fonde cette modification?

[Français]

L'hon. Monique Bégin (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, mon ministère est un ministère administratif, qui fait montre d'habitude d'une grande prudence, et quelquefois on l'accuse de faire montre de trop de prudence et de vigilance. Je suis donc particulièrement étonnée des insinuations de l'honorable député, et je vais m'enquérir immédiatement de ce bulletin d'interprétation. Nous en publions constamment, et je ne sais pas à quoi il fait allusion.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, je regrette infiniment que l'honorable ministre soit plutôt offusquée lorsque je demande tout simplement les raisons d'être d'un bulletin public, et quels sont les changements survenus. Il me semble, monsieur le président, que le ministre devrait être au courant du changement de politique indiqué dans ce bulletin d'interprétation, et que s'il est nécessaire qu'elle demande à son sous-ministre de l'aviser plus fréquemment, c'est à elle de le faire.

Mlle Bégin: Monsieur l'Orateur, je travaille évidemment en étroite collaboration avec les fonctionnaires de mon ministère, et c'est justement pourquoi la question de l'honorable député m'étonne, car il est bien au courant des responsabilités de mon ministère. Ces bulletins d'interprétation ne me sont pas communiquer de façon régulière, car ils sont les outils de travail administratifs qui donnent le détail et les explications de la loi ou des règlements édictés par le Parlement. Nous ne faisons jamais de changements de politique, puisque c'est mon collègue le ministre des Finances qui les définit. Pour ne pas offusquer mon honorable collègue, je vais, avant de l'assurer qu'il n'y a pas de changement de politique, vérifier à tout hasard.

[M. Fox.]